

J' mon patrimoine

Les écoliers se mobilisent pour le patrimoine de leur commune

Nom de l'école : _____

Académie : _____

Adresse : _____

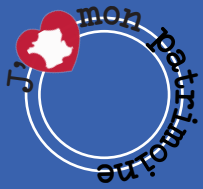
Tel : _____

Courriel : _____ @ _____

Ecole située en Education prioritaire Zone rurale

Un concours organisé par





Financement du projet

Maître d'oeuvre responsable des travaux :

Nom : _____ Prénom : _____
Tel : _____ Courriel : _____

BUDGET PREVISIONNEL (en H.T)

_____	€
_____	€
_____	€
_____	€
_____	€
_____	€
_____	€

PLAN DE FINANCEMENT

Subventions publiques/privées sollicitées (Préciser l'origine et le montant des subventions demandées)

Institution / structure sollicitée	Montant sollicité	Montant obtenu
	€	€
	€	€
	€	€
	€	€
	€	€

Part restant à la charge de la commune : _____ €

N.B. Veuillez noter que les travaux prévus dans le cadre de ce projet ne devront pas excéder 15 000 euros H.T.



Règlement

1- **Objet du concours :**

Appel à projet visant à la restauration d'un élément patrimonial communal (mobilier ou immobilier) et non protégé au titre des monuments historiques, à destination d'élèves scolarisés dans des communes situées en zones rurales ou dans des écoles relevant de l'éducation prioritaire. Le montant des travaux ne devra pas excéder 15 000 euros (il peut s'agir d'une tranche, mais elle doit être suffisamment conséquente et suffisamment identifiable dans la réalisation des travaux).

2- **Organisateurs du concours :**

Le concours est organisé par la Fondation Culture & Diversité et la Fondation du patrimoine, avec le soutien de FIMALAC, membre fondateur de la Fondation du patrimoine et à travers sa Fondation d'entreprise Culture & Diversité.

3- **Conditions de participation :**

La participation au concours est gratuite.

Le concours est ouvert aux élèves de CM1 scolarisés dans des communes situées en zone rurale (moins de 3 000 habitants) ou accueillant des écoles relevant de l'éducation prioritaire, de toutes les académies de France.

Les élèves doivent rédiger avec leur professeur le dossier de candidature, et y joindre les pièces demandées, à savoir :

- Des photographies de bonne qualité ;
- Des illustrations, des dessins réalisés par les élèves, des cartes postales ou tout autre élément permettant de présenter le projet à restaurer ;
- Un estimatif des travaux ou des devis pour les travaux à entreprendre sur le projet présenté.

Pour être complet, ce dossier doit comporter la lettre de recommandation d'un spécialiste du patrimoine et la lettre d'engagement du maire de la commune ou d'un de ses représentants à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de la réception de la dotation du prix.

4- **Déroulé du concours :**

Le lancement officiel du concours a lieu en septembre.

Les candidats doivent se préinscrire avant le 31 octobre, en remplissant la fiche d'inscription et l'adresser à la Fondation du patrimoine - concours **J'❤️mon patrimoine** - 23,25 rue Charles Fourier – 75013 Paris, ou par mail : leclub@fondation-patrimoine.org

Les candidats ont jusqu'au 30 avril pour adresser leur dossier à la Fondation du patrimoine - concours **J'❤️mon patrimoine** - 23,25 rue Charles Fourier – 75013 Paris.

Tout dossier incomplet ou ne répondant pas aux conditions de participation du présent règlement ne sera pas étudié.

Pour toute question relative au dossier de candidature, les candidats peuvent contacter le



Règlement

représentant de la Fondation du patrimoine de leur département. Toutes les coordonnées sont disponibles sur www.fondation-patrimoine.org.

5- Composition du jury :

Un jury composé de représentants des trois organisateurs et de personnalités qualifiées désigne le(s) lauréat(s). Le jury se réserve le droit de demander toutes pièces complémentaires qui lui paraîtraient utiles pour la bonne appréciation du dossier.

Les décisions du jury sont souveraines et non susceptibles de recours de quelque nature que ce soit. Elles présupposent que les titulaires des dossiers sélectionnés acceptent sans réserve l'application objective des critères de sélection.

6- Dotation du prix et remise du prix :

Ce concours est doté d'un prix à hauteur de 6 000 euros dédié au projet de restauration proposé dans le dossier de candidature. Ce prix sera remis à la commune à réception des travaux et après avis de conformité du délégué départemental de la Fondation du patrimoine.

Cette dotation peut éventuellement être divisée entre plusieurs lauréats si les budgets des projets le permettent.

En outre, un diplôme et une récompense seront offerts à l'ensemble des élèves de la classe lauréate. La remise du prix se fera localement impliquant la classe et la commune lauréates. Cette manifestation se fera en présence des organisateurs et des membres du jury.

7- Cession des droits des photographies et toute autre illustration concernant le concours

Les candidats certifient avoir les droits des photographies et illustrations envoyées dans le cadre du concours **J' mon patrimoine**.

Les candidats certifient céder gracieusement, à la Fondation du patrimoine, et aux organisateurs du concours, les droits de reproduction sur tous supports connus ou inconnus à ce jour, dans le monde entier et pour une période de 15 ans renouvelable, des photographies et des illustrations du projet présenté dans le cadre du concours **J' mon patrimoine** dans le cadre exclusif de leurs campagnes d'information, de sensibilisation et de communication et de leurs interventions pour la sensibilisation au patrimoine des jeunes publics.

8- Acceptation du règlement

Le seul fait de participer au concours **J' mon patrimoine** implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.